PROVINCE DE LUXEMBOURG
ARRONDISSEMENT D'ARLON

COMMUNE DE ATTERT
---
voie de la Liberté 107
6717 ATTERT

☎ 063 / 24.27.73
Fax : 063 / 24.27.71

T.V.A. 207.380.456
C.C.B. 091-0004994-76
www.attert.be

Attert, le 12 mars 2020

Aux parents des écoles de la Commune d'Attert,

Il nous semble opportun de vous informer des différentes dispositions qui sont prises dans nos établissements scolaires pour donner suite au développement du coronavirus Covid-19.

Voici les précautions d'hygiène préconisées par une récente circulaire ministérielle datant du mercredi 11 mars qui seront à respecter par les élèves et le corps enseignant :

1. Evitez de serrer la main ou d'embrasser votre interlocuteur.

2. Lavez-vous les mains régulièrement à l'eau et au savon : en vous lavant les mains, vous vous protégez contre tout contact, direct et indirect, avec le virus.

3. Couvrez-vous la bouche et le nez avec un mouchoir en papier lorsque vous éternuez ou toussez : les gouttelettes sont projetées sur une courte distance, de sorte que les personnes les plus susceptibles d'être infectées sont celles situées à proximité de personnes infectées qui toussent ou éternuent sans se couvrir la bouche ou le nez.

4. N'utilisez chaque mouchoir qu'une seule fois et jetez-le ensuite dans une poubelle fermée : le virus peut survivre temporairement hors de l'organisme. Il peut donc aussi être transmis par des objets inanimés récemment contaminés tels que des mouchoirs. Il est donc important de toujours jeter les mouchoirs utilisés dans une poubelle.

5. Vous n'avez pas de mouchoir en papier ? Eternuez ou toussez dans le creux de votre coude. Lavez-vous ensuite directement les mains, si possible.

6. Si vous êtes malades, restez à la maison. Si un enfant ou un membre du personnel commence à développer des symptômes pendant le temps scolaire, il doit immédiatement rentrer chez lui et contacter son médecin traitant.

A savoir que chacun, à son niveau, est un maillon essentiel de par ses actions de prévention et d'hygiène pour limiter la transmission et la propagation du coronavirus comme d'autres maladies virales telles que la grippe, la gastro-entérite...

Concrètement, dans nos écoles une information préventive est faite dans toutes les classes par les titulaires. Une discussion complémentaire et le respect des mêmes consignes à la maison sont également souhaitables. L'accès aux sanitaires sera laissé plus libre pour les enfants. Savon et serviettes ont été mises à disposition et des nettoyages plus fréquents des poignées de portes, rampes et autres objets souvent touchés par les mains contaminées sont réalisés.

Mesures concernant les événements des écoles :

L'arrêté de police du 11 courant, émis par le Gouverneur de la Province, Monsieur Olivier Schmitz, interdit notamment les voyages scolaires de plus d'un jour des écoles situées en province de Luxembourg jusqu'au 31 mars 2020 inclus.

La situation étant éminemment évolutive, il se pourrait que de nouvelles mesures et stratégies soient décidées. Nous ne manquerons pas, le cas échéant, de vous en faire part dans les meilleurs délais.

N.B : Voici un site belge qui mentionne diverses informations et mises à jour sur le coronavirus : https://www.info-coronavirus.be/fr

Par le Collège,

L'échevine de l'enseignement,

Annie MARCHAL

Le Bourgmestre,

Josy ARENS

COMMUNE D'ATTERT Province de Luxembourg